

CONSEIL MUNICIPAL

DU

14 AVRIL 2008

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2008

L'an deux mille huit, le quatorze avril, à vingt heures trente quatre, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame CARRERE, Maire

M. LAINEY, Mme BOULANGER, M. DELEANT, Mme ANGELI, M. BRONCHAIN, Mme BUBEL, M. GUIMARD– Maires Adjoints

Mlle DESLAGE, Mme MORIN, M. BEAUDET, Mme LOCHOUARN, M MARTINAT, M. HOET, Mme STADLER, M. SABARD, Mme BOIXEL, M. PILLON, Mme BOURTOL, M. SARAZIN, Mme DUSSOLLE, Mme LESIEUR-SEBAGH, M. LEMAIRE, Mme COME, M. CAVERS, Mme BALQUET – Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

M. MONEYRON (pouvoir à Mme.BALQUET),

Nombre de Conseillers en exercice	27
Nombre de Conseillers Présents	26
Nombre de Conseillers Absents	1
Nombre de Conseillers Représentés	1
→ Nombre de VOTANTS	27

Madame le Maire constatant le quorum atteint, déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20 heures 35

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame le Maire propose de désigner M.BEAUDET secrétaire de séance.

Mise aux voix, la proposition de Madame le Maire est adoptée à l'UNANIMITE.

POUVOIRS

Madame le Maire fait part à l'assemblée des pouvoirs remis par les membres absents et représentés.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

Elle indique que la parole sera donnée à la fin du Conseil municipal aux personnes assistant à la séance.

Mis aux voix, l'ordre du jour est adopté à l'UNANIMITE.

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 4 ET 8 AVRIL 2008

Madame le Maire indique que, faute de temps, les procès-verbaux des séances du 4 et du 8 Avril 2008 n'ont pu être établis. Leur adoption est donc reportée à la prochaine séance du Conseil municipal.

Néanmoins, un exemplaire du Compte Rendu succinct de ces séances a été remis à chaque Conseiller.

INFORMATIONS DU MAIRE

Madame le Maire et Monsieur LAINEY font part aux Membres du Conseil Municipal des dates des prochaines réunions de la CCE, du SITGE, du Syndicat des eaux du plateau de Beauce, du prochain conseil d'administration de la SEMARDEL, ainsi que du prochain conseil municipal.

Monsieur LEMAIRE souhaiterait connaître l'évolution du dossier du château.

Madame le Maire fait part d'un rendez vous qui a lieu avec l'architecte au cours duquel elle a donné les explications sur le refus.

Monsieur DELEANT explique que ce refus a été confirmé, et justifié par rapport à la création de places de stationnement et à la construction de voirie à l'intérieur des espaces boisés classés.

Madame le Maire ajoute que les titulaires du permis ont remis copie d'un mémoire au tribunal administratif pour demander l'annulation du refus, mémoire pas encore reçu en mairie à ce jour. Elle reprendra contact avec la DIREN, la commission des sites et les Bâtiments de France à ce sujet.

Monsieur LEMAIRE demande s'il y a des informations à communiquer concernant le permis de construire de la Grande Rue.

Madame le Maire répond qu'elle a assisté à une réunion avec le Sous Préfet, mais que le délai étant dépassé, il y a peu de chances de pouvoir intervenir.

Selon la jurisprudence, Monsieur DELEANT explique que le délai est de 4 mois pour retirer le permis, ce délai est donc forclos depuis longtemps.

Monsieur LEMAIRE souhaite savoir si une action est envisagée pour dépassement de coefficient.

Monsieur DELEANT répond que ce n'est pas possible.

Monsieur LEMAIRE fait part de ses remerciements pour l'ensemble de ces informations.

Madame le Maire ayant reçu Monseigneur l'Evêque en Mairie, informe qu'une exposition sur les objets de culte sera réalisée à l'église Saint Basile. Monseigneur l'Evêque souhaiterait que quelques uns des objets de l'église Sainte Trinité de Morigny-Champigny, restant bien évidemment propriété de la commune, soient exposés.

DELIBERATIONS

FINANCES

1/ TAUX 2008 DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Présentation : Monsieur GUIMARD – Maire Adjoint chargé des Finances

Après avis de la Commission des Finances, réunie le 5 avril 2008, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter de 14 % chacune des trois taxes directes locales et de les arrêter comme suit :

- Taxe d'habitation	:	10,10 %	(2007 : 8,86 %)
- Taxe sur le Foncier bâti	:	13,13 %	(2007 : 11,52 %)
- Taxe sur le Foncier non bâti	:	51,94 %	(2007 : 45,56 %)

Compte tenu des bases notifiées par la Direction des Services Fiscaux et des allocations compensatrices, la recette fiscale attendue s'élèvera à **1 629 740 Euros**.

Monsieur GUIMARD présente le formulaire administratif 1259 ter, sur lequel les nouveaux taux proposés sont inscrits. Il remarque que les bases augmentent d'environ 3%.

Cette proposition permettrait d'augmenter les recettes de 200 000 euros. Il précise que les dépenses à caractère général atteignent déjà au 9 avril 50% des prévisions budgétaires 2008.

Il rappelle que les dépenses de fonctionnement sont globalement inférieures de 20% à celles des communes de même taille, que les dépenses de personnel sont exactement inférieures de 22% à la moyenne départementale des communes de même taille et que les dépenses et achats extérieurs sont inférieurs de 21 % aux communes de même taille.

L'augmentation proposée de 14% sur les taux des taxes, permet seulement de « *sortir la tête de l'eau.* »

Monsieur LEMAIRE indique qu'il a des questions sur la présentation du budget que fera la municipalité. Il annonce que sa liste refusera les taux des taxes qui sont proposés. Il estime qu'une proposition plus raisonnable peut être faite. Approuvant le principe de la réunion publique qui a été organisée à ce sujet, il pense néanmoins que les personnes présentes n'étaient pas en faveur de cette proposition.

Madame le Maire répond qu'elle ne partage pas son avis quant au mécontentement des personnes présentes à la réunion publique.

Monsieur LEMAIRE souhaite faire des propositions sur le budget afin de réduire les dépenses. Il ajoute que l'augmentation des impôts a été justifiée par 3 points essentiels, dont la capacité d'autofinancement (110 000 euros) qui ne permet pas de rembourser la dette en capital.

Il demande quels sont les montants manquant pour parvenir à l'équilibre zéro, et ce, pour les années 2007 et 2008.

Monsieur GUIMARD indique qu'il manque 118 000 euros pour 2007, et 133 000 euros pour 2008 si les mêmes taux sont conservés.

Il ajoute que sur le budget 2008, 40 000 euros ont déjà été investis pour la réfection des trottoirs de la rue des Ouches.

Monsieur LEMAIRE souhaite savoir si les 40 000 euros évoqués sont à déduire du montant restant de l'emprunt de 500 000 euros.

Monsieur GUIMARD répond par la négative, cette somme ayant été affectée sur le budget 2008.

Monsieur LEMAIRE en déduit qu'il reste 160 000 euros sur le fonds de roulement et estime que ce résultat n'apparaît pas clairement.

Monsieur GUIMARD rappelle que la commune n'est pas en mesure de payer ses dettes depuis 2003.

Monsieur LEMAIRE déplore le manque de critères de comparaison permettant d'étayer l'affirmation suivante : « *il faut être en adéquation avec le niveau des services demandés par la population* », qu'il qualifie de vision qualitative. Il aurait souhaité, afin de faire une étude objective, une présentation beaucoup plus quantitative avec une comparaison de besoins réels et de services rendus en fonction de la strate de population.

Monsieur GUIMARD rappelle que cette augmentation n'est pas proposée pour financer de nouveaux services, mais pour financer des services existants, qui ont été financés par des emprunts, des ventes de terrains, ou la consommation du fonds de roulement. Depuis 2003, certains services ont été ouverts sans être financés, tels la police municipale (5% d'augmentation d'impôts), le fleurissement de la commune (1,5% d'augmentation d'impôts) ou l'encadrement sportif des jeunes pendant les vacances (4% d'augmentation d'impôts).

Monsieur LEMAIRE évoque le 3ème aspect fort de l'argumentaire, qu'il partage, qui est : « la maîtrise des charges doit être réalisée compte tenu des transferts de compétences à la CCE. »

Il pense qu'avec 5% d'augmentation des impôts, un équilibre est possible.

Monsieur GUIMARD rappelle qu'1% d'augmentation rapporte 14 000 euros, et 1 point rapporte 161 290,30 euros.

Monsieur LEMAIRE précise qu'il ne s'agit pas de réduire certains services, mais il prétend que le montant des droits de mutations ont été sous-estimés. Ces droits de mutations correspondent aux transactions immobilières effectuées sur la commune, en augmentation eu égard à l'importance du marché actuellement.

Monsieur GUIMARD rappelle que le montant des droits de mutations en 2007 s'est élevé à 131 671 euros. Il informe qu'une augmentation de 20% est prévue sur ces droits de mutations, ce qui est déjà ambitieux.

Monsieur LEMAIRE estime qu'un retour à l'équilibre est nécessaire, mais qu'il peut se faire de différentes façons et qu'il peut s'étaler dans le temps. C'est pourquoi il ne sera sans doute pas amené à voter l'augmentation proposée.

Monsieur LAINEY revient sur cette proposition, qui n'est pas liée à la mise en place de services décalés par rapport aux besoins des Morignacais ou à des réalisations fastueuses, mais bien pour ramener un équilibre dans les finances de la commune.

Il précise qu'il n'y a pas eu d'attaques sur la gestion précédente, tant au Débat d'Orientation Budgétaire, qu'à la réunion publique, alors qu'il eût été facile de s'engouffrer dans cette brèche.

Il rappelle que la population a élu la liste sur un programme et pour prendre des responsabilités. Il n'est pas question ici de ce programme, mais des responsabilités obligatoires à prendre, découlant de ce qui a été découvert dans les comptes de la commune. Il pense que tout le monde est d'accord sur le fait que cette augmentation est élevée. Cette augmentation est proposée uniquement parce que les comptes le nécessitent. Il pense qu'effectivement il aurait été possible d'étaler cette augmentation dans le temps, voir même sur 6 années, afin de rendre compte de finances équilibrées à la fin du mandat. La conséquence serait qu'aucun projet ne serait réalisé pendant 6 ans. Ce n'est pas de cette façon qu'il sera possible de répondre aux attentes de la population. Il ajoute qu'aucune des réalisations du programme ne sera possible sur 2008, mais qu'il y aura 9 mois de travail pour réaliser des économies, trouver des solutions et des subventions pour débiter 2009 sur d'autres bases. Monsieur LAINEY annonce qu'une autre réunion publique sera organisée début 2009 afin de rendre des comptes à la population de ce qu'il a été possible de faire et de ce qui est envisageable sur les années suivantes.

Monsieur LEMAIRE rappelle qu'il ne souhaitait pas que cette augmentation soit étalée sur un mandat, mais bien sur 2 ans. Il ajoute qu'il n'y a nulle trace dans le budget de l'utilisation d'une somme disponible sur le fonds de roulement.

Monsieur GUIMARD explique que le budget d'investissement est de 304 000 euros cette année et que 73,36 % de ce budget ont déjà été dépensés. De plus, 116 000 euros seront affectés au remboursement de la dette.

Le budget investissement de l'année dernière était de 630 000 euros et il n'y a pas eu de réalisation importante, hormis des trottoirs et chaussées. Il n'y aura donc pas cette année de réalisation importante. Avec les 60 000 euros restant au budget investissement, il sera sans doute nécessaire d'utiliser cette somme disponible en fonds de roulement.

Monsieur LEMAIRE exprime son désaccord car il estime que nous disposons de 63 000 euros plus ce qui est appelé le fonds de roulement, soit 263 000 euros en tout.

Monsieur GUIMARD explique que ce fonds de roulement ne constitue pas de l'argent disponible, car des dépenses sont engagées sur le papier. Le budget équilibré dégage 63 000 euros.

Monsieur LEMAIRE aimerait savoir, dans l'hypothèse où la commune disposerait de 150 000 euros en investissement, quels seraient les projets.

Monsieur GUIMARD indique qu'en premier lieu il s'agirait de remettre les écoles en état de sécurité. Mais, n'ayant pas l'argent nécessaire pour réaliser toutes les priorités, la question sera de savoir quelles sont les priorités qui ne seront pas réalisées.

Monsieur LEMAIRE adresse ses remerciements pour l'ensemble des réponses.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'augmentation des trois taxes directes locales à la majorité, par 21 voix POUR et 6 voix CONTRE.

2/ TAUX 2008 DE LA TAXE COMMUNALE SUR L'ELECTRICITE

Présentation : Monsieur GUIMARD

Le Conseil municipal a institué en 2002 une taxe communale sur l'électricité payable par les usagers pour les quantités d'électricité consommées sur le territoire de la commune.

Il est proposé de maintenir à 8 % le taux de cette taxe, inchangé depuis 2005.

Monsieur GUIMARD explique que l'état des finances ne permet pas pour le moment de supprimer cette taxe.

Il est proposé de maintenir ce taux, inchangé depuis 2005, à 8%, ce qui rapportera la somme de 86 000 euros pour l'année 2008.

Il considère cette taxe inique, car les familles qui ont par exemple une petite maison et qui se chauffent à l'électricité paieront une taxe plus importante que les autres.

Il est envisagé de supprimer cette taxe, mais ce n'est pas possible cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la MAJORITE de maintenir à 8 % le taux de la Taxe communale sur l'Electricité par 21 voix POUR et 6 abstentions.

3/ BUDGET PRIMITIF 2008 – COMMUNE

Présentation : Monsieur GUIMARD

Suivant l'instruction comptable M14, le budget est voté par nature avec une présentation fonctionnelle.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de voter le Budget Primitif 2008 de la Commune, par chapitre, pour la section de Fonctionnement et la Section d'Investissement, et d'autoriser Madame le Maire à effectuer des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

Monsieur GUIMARD précise que l'étude sur les articles à l'intérieur des chapitres reste à faire. Il explique qu'il est possible de faire passer des montants d'un article vers un autre à l'intérieur d'un même chapitre, mais qu'on ne peut transférer des montants d'un chapitre à un autre que par décisions modificatives prises en Conseil Municipal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en €uros
013	Atténuation de charges	233 000.00
70	Produits des services	206 569.00
73	Impôts et Taxes	2 378 766.00
74	Dotations et Participations	847 565.00
75	Autres produits de gestion courante	30 000.00
76	Produits financiers	0.00
77	Produits exceptionnels	30 100.00
	Total Recettes de Fonctionnement	3 726 000.00

DEPENSES

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en €uros
011	Charges à caractère général	1 173 100.00
012	Charges de personnel	1 900 000.00
014	Atténuations de produits	500.00
65	Autres charges de gestion courante	202 700.00
66	Charges financières	121 700.00
67	Charges exceptionnelles	145 000.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	120 000.00
022	Dépenses imprévues	0.00
023	Virement à la section d'Investissement	63 000.00
	Total Dépenses de Fonctionnement	3 726 000.00

Monsieur GUIMARD détaille les dépenses de la section de fonctionnement :

Nous avons souhaité garder les mêmes charges à caractère général que l'année dernière, à 170 000 euros près qui représentent un remboursement que nous devons faire à la CCE. Nous avons proposé de garder les montants de charges du personnel au même niveau.

Les amortissements sont de 120 000 euros, ils étaient l'année dernière de 87 000 euros, les autres charges de gestion courante sont de 202 700 euros, elles étaient l'année dernière de 239 579,82 Euros. Les charges financières s'élèvent à 121 700 euros, elles étaient de 109 908 euros. Les charges exceptionnelles sont de 145 000 euros, elles étaient de 40 000 euros l'année dernière; cette augmentation correspond à des trop perçus de 82 000 et 43 000 euros qui doivent être reversés à la CCE.

Monsieur GUIMARD détaille les recettes de la section de fonctionnement :

Les atténuations de charges sont de 233 000 euros, elles étaient de 192 249,86 l'année dernière.

Les impôts et taxes seront de 2 378 766 euros, ils étaient de 2 200 371 euros; on ne retrouve pas l'augmentation de 200 000 euros car il y a une diminution de l'attribution de compensation de 60 000 euros du fait de la fin des transferts de compétences vers la CCE. Il y a une augmentation des droits de mutation dont nous parlions tout à l'heure de 20 000 euros.

Les produits exceptionnels seront de 30 100 euros, ils étaient de 395 000 euros du fait de la vente du terrain.

A - Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à la MAJORITE par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS les sommes inscrites à la Section FONCTIONNEMENT du Budget Primitif de la commune

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	107 500.00
16	Emprunts et Dettes assimilées	13 500.00
28	Amortissement des immobilisations	120 000.00
021	Virement de la section de Fonctionnement	63 000.00
	Total Recettes d'Investissement	304 000.00

DEPENSES

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en €uros
16	Remboursements d'emprunts	116 000.00
20	Immobilisations incorporelles	30 000.00
21	Immobilisations corporelles	70 000.00
23	Immobilisations en cours	74 000.00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)	14 000.00
	Total Dépenses d'Investissement	304 000.00

Recettes d'investissement :

Monsieur GUIMARD précise que les dotations, fonds divers et réserves sont constitués essentiellement par le fonds de compensation de TVA, à hauteur de 80 000 euros et de la Taxe Locale d'Equipement à hauteur de 27 500 euros.

Monsieur LEMAIRE a une question sur les dotations aux amortissements. Il aimerait savoir ce que représentent les frais pour documents d'urbanisme pour un montant de 1 072 euros.

Monsieur DELEANT explique qu'il s'agit du montant des vacations versées au commissaire enquêteur pour l'enquête publique sur la révision simplifiée du POS qui a eu lieu en janvier et février 2008.

Monsieur LEMAIRE souhaiterait également savoir à quoi correspond l'article 28188 « autres immobilisations corporelles » et quelle distinction on fait entre le matériel roulant et le matériel de transport.

Monsieur le DGS explique que le matériel de transport sert à désigner les véhicules affectés au transport de passagers, et le matériel roulant sert à désigner les véhicules motorisés ou non, qui ne servent pas exclusivement au transport de passagers.

B - Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à la MAJORITE les sommes inscrites à la Section INVESTISSEMENT du Budget Primitif de la commune, par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS.

4/ TAUX 2008 DE LA SURTAXE COMMUNALE D'ASSAINISSEMENT

Présentation : Monsieur DELEANT

Par délibération du 26 décembre 1996, le Conseil municipal avait institué une Surtaxe communale d'assainissement dont le montant avait été fixé à 0,328 € HT (2,15 Francs HT) par mètre cube d'eau facturé. Ce montant a été reconduit par le Conseil Municipal jusqu'en 2007.

Il reste à réaliser les travaux de la station d'épuration de Bonvilliers, les collecteurs entre les hameaux de Bonvilliers et La Montagne.

Il est proposé de maintenir à 0,328 € HT, pour l'exercice 2008, le montant de la Surtaxe communale d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la MAJORITE de maintenir le taux de la Surtaxe communale d'assainissement, avec 25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

5/ BUDGET PRIMITIF 2008 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Présentation : Monsieur GUIMARD

Suivant l'instruction comptable M 49, le budget est voté par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de voter le Budget Primitif 2008 du Service Assainissement, par chapitre, pour la section d'Exploitation et la Section d'Investissement, et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros
70	Ventes prod. Fab. Prest. Serv. Mar	112 000.00
	Total Recettes d'Exploitation	112 000.00

DEPENSES

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros
011	Charges à caractère général	32 000.00
65	Autres charges de gestion courante	28 000.00
66	Charges financières	2 000.00
67	Charges exceptionnelles	3 000.00
68	Dotations aux amortissements	20 000.00
023	Virement à la section d'Investissement	27 000.00
	Total Dépenses d'Exploitation	112 000.00

A - Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à la MAJORITE les sommes inscrites à la Section EXPLOITATION par 25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros
28	Amortissements des immobilisations	20 000.00
021	Virement de la section d'exploitation	27 000.00
	Total Recettes d'Investissement	47 000.00

DEPENSES

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros
16	Emprunts et dettes assimilés	6 000.00
20	Immobilisations corporelles	2 000.00
23	Immobilisations en cours	39 000.00
	Total Dépenses d'Investissement	47 000.00

Monsieur LEMAIRE demande s'il y a une date prévisionnelle pour le commencement des travaux de la station d'épuration.

Monsieur DELEANT annonce que le début des travaux est prévu pour avril ou mai 2009.

Monsieur LEMAIRE aimerait connaître le montant manquant pour la réalisation des travaux, compte tenu du budget d'investissement et du dossier de demande de subvention.

Monsieur GUIMARD précise que le montant total du financement pour les réseaux de collecte des eaux usées est de 1 315 600 euros. L'autofinancement de la commune est de 183 000 euros et la TVA représente un montant de 215 000 euros. Il ajoute que la commune possède ces fonds. Le montant pour l'unité de traitement des eaux usées est de 358 000 euros, et l'avance de TVA de la commune est de 58 000 euros.

Il ajoute que la commune pourra financer à l'aide d'emprunts à taux zéro l'ensemble des travaux d'assainissement des hameaux.

B - Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à la MAJORITE les sommes inscrites à la Section INVESTISSEMENT du Budget Primitif Assainissement, par 25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close à 21 heures 45

A l'issue de la séance, Madame le Maire donne la parole aux personnes présentes.

Le Maire,
C. CARRERE

Le Secrétaire de séance,
P. BEAUDET

Adopté en séance de Conseil Municipal du 20 juin 2008.